



Centre équestre des Mille-Iles

Concours équestre Dressage des Mille-Iles

Avant-Programme 2026

15 & 16 août 2026

646 Boulevard des Mille-Iles, Laval, Qc, H7J 1E4,

www.cemicheval.com

Directrice concours : Lynne Lapointe Secrétariat : Josée L'Abbée – josee@cemicheval.com Inscriptions : www.cemicheval.com

Le centre équestre des Mille-Iles

Après une pause de plusieurs années, le CEMI est fière de réintroduire un concours de dressage à sa programmation 2026. Toute l'équipe se réjouit de retrouver cavaliers, entraîneurs et passionnés pour cette belle occasion de partager notre amour du sport équestre dans une ambiance conviviale et accueillante.

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations ci-dessous et avons bien hâte de vous accueillir au CEMI pour une saison 2026 des plus mémorables!

Nouveautés 2026

Plateforme HorseReg – Coggins test et certificats de vaccination :

Veillez noter que les test Coggins ainsi que les certificats de vaccination doivent maintenant être déposés sur la plateforme HorseReg avant votre premier concours.

Veillez noter que le propriétaire inscrit sur le Coggins test doit correspondre à celui inscrit sur HorseReg et sur votre formulaire d'inscription.

Vous pouvez y accéder via le site de Cheval Québec en utilisant le chemin suivant :

1. Cheval Québec
2. Espace Membre
3. Mes chevaux

Une petite vidéo explicative pas à pas est disponible sur la page Facebook de l'AERLLL-Dressage / Concours complet.

Procédure pour la mesure officielle de la muserolle :

Une mesure officielle de la muserolle pourra être faite après le test. Si le test avec l'outil FEI n'est pas conforme, le cavalier sera éliminé.

Il y aura possibilité de mesurer la muserolle avec l'outil, dans l'aire d'échauffement, sans pénalité E 4.15

Officiels

Juges : Philippe Ouellette & Ellen King

Commissaire : Valérie Charette-Lemieux

Directrice de concours : Lynne Lapointe

Organisatrice de concours : Elizabeth Dawson

Secrétariat de concours : Josée L'Abbée

Le personnel médical sera sur site tel qu'exigé par CE. La présence d'un vétérinaire et d'un maréchal-ferrant sera confirmée avant la tenue du concours. A défaut de quoi, le commissaire aura en sa possession une liste avec numéros de téléphone, au besoin. Le comité organisateur remercie toutes les personnes bénévoles qui ont accepté de collaborer à l'organisation de ce concours.

Pour toutes questions, communiquer avec Josée L'Abbée au 450-622-3033 ou au josee@cemicheval.com.

Les organisateurs du concours des Mille-Iles, le centre équestre des Mille-Iles, les officiels, les bénévoles et les employés rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsable de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toute autre personne présente à ce concours.

Inscriptions

Votre inscription, étape par étape:

Vous assurez d'envoyer au josee@cemicheval.com **maximum le 7 août 2026** les documents suivants :

- 1- Compléter le Formulaire d'enregistrement du Cavalier (que vous trouverez à la fin de ce document ou sur notre site internet)
- 2- Compléter le Formulaire d'inscription au concours (que vous trouverez sur notre site internet)
- 3- Vous assurez de mettre sur la plate-forme HorseReg votre preuve de vaccination contre la rhinopneumonie et l'influenza ainsi que votre copie de test Coggins (ou nous l'envoyer par courriel)
- 4- Nous envoyer vos preuves d'adhésions à l'AERLLL, Cheval Québec ainsi que Canada Équestre
- 5- M'envoyer votre feuille de réservation de boxe (que vous trouverez à la fin de ce document ou sur notre site internet)
- 6- D'avoir procédé au virement Interac des frais de participation au concours par courriel au : josee@cemicheval.com (nul besoin de mot de passe). Toujours inscrire le nom du cavalier dans la note.

Le CO se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE.

Les chevaux non-participants recevront un numéro de concours qu'ils devront porter en tout temps. Ils sont assujettis à tous les règlements de EC et du concours

Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira à 7h30 et fermera une heure après la dernière reprise.

Date limite d'inscriptions : Vendredi le 7 août 2026 (au plus tard)

Horaires disponibles dès jeudi 13 août 2026

Vous devez respecter vos heures de passage, sous peine d'élimination. Advenant le cas où il y aurait du retard, veuillez suivre les directives des officiels sur place.

Les chevaux peuvent arriver sur le site à partir du vendredi 14 août. **La date d'arrivée doit être inscrite sur le formulaire d'inscription.**



Admissibilité :

Tous les concurrents doivent être membres en règle de l'AerIII-dressage, de Cheval Québec et de Canada Équestre, licence bronze minimum. Vous pouvez d'ailleurs déjà consulter le formulaire d'inscription au : www.horsereg.com. Un passeport d'un jour de l'aerIII-dressage c/c est également disponible pour pouvoir participer à une seule compétition dans la région. Vous le trouverez sur le formulaire d'adhésion à l'aerIII-dressage c/c. Il suffit de cocher la case : passeport d'un jour.

Modalités de paiement:

Les frais d'inscription seront acquittés par virement Interac ou chèque au nom du CEMI et signé par le propriétaire ou son agent autorisé, au secrétariat du concours.

Frais applicables à tous les participants :

Cotisation AERLLL, premiers soins, anti-dopage pour un total de 22 \$ non taxables.

Frais d'administration de 25\$ avant taxes.

Inscriptions tardives : toutes les inscriptions reçues après la date de clôture seront sujettes à 60 \$ de frais administratifs supplémentaires par feuille d'inscription.

Chèques sans provision : une pénalité de 50 \$ sera ajoutée pour tout chèque non honoré, pour quelque raison que ce soit.

Politique de remboursement du Centre Équestre des Mille-Iles :

Un remboursement complet vous sera remis pour toute annulation effectuée avant la date limite d'inscription et ce sans preuve médicale ou vétérinaire.

En cas d'annulation entre la date limite d'inscription et le vendredi précédant le concours, les frais d'administration et de classes, ne seront pas remboursés, à moins de présenter un certificat médical ou vétérinaire stipulant que le cavalier ou le cheval ne peuvent concourir. Dans ce cas, les frais seront remboursés en totalité.

En cas d'annulation alors que le cheval est sur le terrain de compétition aucun frais ne seront remboursés, à moins de présenter un certificat médical ou vétérinaire stipulant que le cavalier ou le cheval ne peuvent concourir. Dans ce cas les frais des classes seront remboursés. Les frais d'administration et de stalle ne seront pas remboursés.

Notes particulières aux classes

Kurs et reprises techniques au choix :

Les reprises libres auront toutes lieu le samedi. Il y aura également la possibilité de vous inscrire dans une reprise technique au choix le samedi. À noter : les reprises au choix ne sont pas comptabilisées ni dans le championnat de fin de semaine, ni dans le championnat de saison.

Reprises techniques :

Les reprises techniques de tous les niveaux seront disponibles le dimanche.

Tous les entraîneurs qui seront présents sur le site pour entraîner des cavaliers doivent posséder leur licence d'entraîneur auprès de AerIII-dressage cc ET auprès de Canada équestre et être dument en règle. Si un entraîneur monte un cheval lors d'une journée de compétition, le cheval ne pourra concourir qu'en classe "ouverte" pour le reste de la journée.

Classes admissibles aux Jeux Équestres du Québec :

Les classes jeunes cavaliers, jeunes chevaux, kur initiation et les pas de deux sont des épreuves « maison ». Elles ne comptent pas pour les prix de CE et ne sont pas éligibles aux Jeux équestre du Québec.

Catégories :

Junior : Tous les cavaliers jusqu'à la fin de l'année où ils atteignent l'âge de dix-huit (18) ans.

Amateur : Tous les cavaliers qui n'appartiennent plus à la catégorie Junior et qui se conforme à la réglementation du statut d'amateur de Canada équestre.

Ouvert : Tous les concurrents (sans égard à leur âge ou à leur statut d'amateur ou de professionnel.) À noter que toutes les classes ouvertes se font dans la carrière 20mx60m.

Poney : Selon les règlements de Canada Équestre, tout cheval de 14,2 mains ou moins peut être éligible à la catégorie « poney » sans toutefois avoir l'obligation d'y être inscrit. La hauteur du poney au garrot, mesurée à partir d'une surface uniforme, ne doit pas excéder un mètre quarante-huit (14.2 mains) sans fers.

Les substitutions ainsi que les « hors-concours » sont acceptées avec l'approbation de la direction du concours, le tout régit sous le règlement de Canada Équestre (E-Dressage, 7.11.10 et 7.11.11)

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscriptions qu'elle jugerait inappropriée.

« Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CE. » (A602.2)

Style libre (Kurs) :

SVP, le format privilégié pour les musiques est le format MP3 envoyé par courriel. Il est également possible d'apporter une clé USB. Apportez votre clé USB au secrétariat lors de votre arrivée.

Classes para et thérapeutiques

Les athlètes ayant un handicap physique ou visuel qui utilisent des aides compensatoires et compétitionnent à un concours CE doit avoir le formulaire médical para-dressage de CE (niveau bronze) ou doit être sur la liste « Master List » de classification de CE (niveau argent et or). Le formulaire médical para-dressage de CE et/ou la classification sur la « Master list » doit indiquer les aides compensatoires permises à l'athlète en compétition.

Déroulement de l'événement

Remise de prix :

Des rubans et cadeaux seront remis pour chacune des classes pour les six (6) premières places.

Également, des rubans et cadeaux seront offerts aux champions et champions-réserves des classes régulières.

Lors de votre arrivée :

Heure d'arrivée : À partir du vendredi 8h00 A.M.

Nous invitons les automobilistes à se stationner le long de l'allée du Centre équestre. Les remorques sont invitées à monter au stationnement des remorques au haut du terrain au bout du stationnement.

Secrétariat:

Vous devez passer au secrétariat à votre arrivée sur le terrain. Votre inscription sera ainsi confirmée et on vous remettra votre numéro cavalier/cheval si vous n'en avez pas. Le cheval doit porter son numéro en tout temps lorsqu'il n'est pas dans son boxe.

Réchauffement :

Aires de pratiques :

Vendredi : Les deux carrières de dressage ainsi que le manège de réchauffement Niveau 3 seront disponibles 12h00 à 19h00 le vendredi.

Samedi : Le manège de réchauffement Niveau 3 sera accessible de 7h00 à 19h00 le samedi. Les carrières 1 & 2 seront accessibles une heure après la fin des classes.

Dimanche : Seul le manège de réchauffement Niveau 3 sera accessible selon la journée. (Suivant le règlement de Canada Équestre, uniquement l'ère de réchauffement est accessible la journée de la compétition).

Aire de longe : Le Plateau, complètement au haut du terrain sera disponible comme aire de longe. Nous vous demandons de respecter un maximum de 15 minutes à la fois si une autre personne attend derrière vous. Merci de prévoir ces délais dans votre planification d'entraînement pour les deux jours de la compétition.

Prise de mesures :

Un commissaire ainsi qu'un juge seront disponible sur rendez-vous en début de journée (heure à déterminer) afin de prendre les mesures. Contacter le secrétariat afin de prendre rendez-vous. Prendre note que la mesure officielle s'effectuera sur un poney âgé de 8 ans et plus.

Règlements

« Le concours hippiques suivants : Concours Dressage des Mille-Iles, est un concours sanctionné de niveau Bronze membre de Canada Équestre, a/s de Maison du Sport, 11 rue Hines, bureau 201, Ottawa, Ontario, K2K 2X1 et est assujetti aux règlements de CE » (A602.1)

Vaccination

« Tous les chevaux présents à un concours sanctionné par Canada Équestre doivent avoir été vaccinés contre l'influenza équine et l'herpès virus (type1 et type 4) dans les 6 mois (et 21 jours de période de grâce) précédant l'arrivée au concours. Aucun vaccin ne doit avoir été administré au cheval dans les 7 jours qui précèdent l'arrivée au concours. Si cette règle n'est pas respectée, la direction du concours peut, à sa discrétion, exiger qu'un cheval quitte les lieux du concours.

La fréquence de vaccination devrait correspondre aux recommandations du fabricant du vaccin ou du vétérinaire. Il est recommandé que les vaccins soient administrés par un vétérinaire ou sous sa direction. LA direction du concours peut exiger la documentation attestant le respect des exigences en matière de vaccination obligatoire.

« Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination. » A602.8

Dans le cas d'un cheval qui ne peut recevoir un vaccin obligatoire, une lettre officielle, sur papier à en-tête, du vétérinaire déclarant que le cheval ne peut être vacciné pour des raisons médicales doit accompagner le formulaire d'inscription au concours. La direction du concours peut exiger, à sa discrétion, un registre de la température du cheval prise avant son arrivée sur le site du concours ou pendant le concours. » (A519)

Inspection du harnachement :

Les comités organisateurs, avec l'accord de leur(s) commissaire(s), pourront choisir de tenir des inspections du harnachement aléatoires ou obligatoires à tous les concours Bronze, Argent et Or sanctionnés par CE. Exception : Des inspections du harnachement sont exigées pour tous les championnats Or, provinciaux, régionaux et nationaux. Voir l'article E 7.5.2.

L'inspection du harnachement est obligatoire à toute épreuve pouvant servir de qualification pour un concours/une équipe/un programme si elle est établie comme telle dans les critères de sélection (p. ex., les Championnats nordaméricains jeunesse).

Le protocole sur le serrage de la muserolle sera suivi avant la vérification du reste du harnachement et de l'équipement. Voir le paragraphe E 4.3.3.

Règlements en vrac

- Assurances : Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur.
- Chiens: Tous les chiens doivent être tenus en laisse par une personne et leurs déjections jetées à la poubelle. Aucun chien ne sera toléré dans les manèges ou les carrières.
- Stationnement : Nous comptons donc sur votre compréhension et votre collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement qui vous ont été assignées. Aucun stationnement ne sera toléré autour des écuries. Le remorquage sera aux frais du propriétaire du véhicule.
- Camion à chevaux et remorques : Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les camions à chevaux. Vous êtes priés de ne pas laisser vos camions près des écuries, une fois le débarquement effectué.
- Environnement sans fumée : Pour réduire les risques d'incendie, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et à moins de 10 mètres de ceux-ci sauf dans les zones autorisées.
- Vous devez obligatoirement porter votre numéro de compétition en tout temps sur le terrain de compétition.
- Aucun téléphone coincé sous la bombe ne sera toléré.

« Le concours hippique Dressage des Mille-Iles est un concours sanctionné Bronze de Canada Équestre, a/s de Maison du Sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7 et est assujetti aux règlements de CE »

Énoncé de principe de Canada Équestre

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'exams vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres et qu'ils respectent cette réglementation.
- promouvoir activement l'élaboration et le respect de règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établi en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain. (A602.3(f))

« Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. » (A602.5)

« Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable (ou les Personnes responsables) consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours. » (A602.7)

« Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A – Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires). »

Fiche cavalier – Concours Dressage des Mille-Iles

Nom du Cavalier : _____

Adresse : _____

Date de naissance (si junior) : _____

Numéro de téléphone : _____

No Cavalier / Cheval: _____

Nom du Cheval : _____

Nom du propriétaire : _____

Nom de l'entraîneur : _____

No CE de l'entraîneur : _____

Déclarations

Je certifie par la présente que chaque cheval, cavalier et(ou) meneur est admissible conformément au présent formulaire d'inscription et je m'engage personnellement, ainsi que mes représentants, à respecter les statuts et règlements de Canada Équestre au présent concours. Je reconnais par la présente que tous les sports équestres comportent certains risques et qu'aucune bombe (casque protecteur) ou équipement de protection n'est en mesure de me protéger contre toute éventuelle blessure. J'accepte par la présente d'assumer ce risque et je dégage CE, le concours, ses officiels, organisateurs, agents, employés et leurs représentants de toute responsabilité. La personne responsable (ou les Personnes responsables) consent à la divulgation de tout renseignement sur le formulaire d'inscription remis à CE. (A802.4)

Personne responsable : _____ Signature : _____

No de licence : _____

Lorsque (nom du cavalier) _____ participera à un concours sanctionné de Canada Équestre exigeant le port chez les juniors d'un casque protecteur, il/elle devra être coiffé d'un casque protecteur dûment approuvé, attaché et ajusté à sa pointure, et ce, en tout temps lorsqu'il monte à cheval ou mène une voiture sur le site du concours. Il est entendu qu'un junior qui ne se conforme pas à cette exigence ne sera pas admis à prendre part aux épreuves de ce concours. (A802.6) Initiales : _____

Réservation de boxes – Concours Dressage des Mille-Iles 2026

Écurie :

Nom de l'entraîneur :

Téléphone :

#	Nom Cheval	Nom Cavalier	Vendredi	Samedi	Dimanche	Nbr sac ripe
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10						
11						
12						
13						
14						